



AU FIL DES JOURS

08 JANVIER 2018 N° 130

AFJ est le bulletin interne d'informations commun à la Fédération Nationale des Associations de Retraités FNAR et à l'Union Française des Retraités, régime général UFR-rg (par simplification UFR),



FNAR et UFR-rg vous souhaitent une bonne année, peinte des plus belles couleurs de l'arc-en-ciel !

PRESENCE DANS LES MEDIAS

Un retraité sur LCI

Mardi 26 décembre, aux alentours de 18heures 30, la chaine de télévision LCI avait organisé un débat sur le thème du pouvoir d'achat. Animé par Marie-Aline MELIY, ce débat rassemblait

Olivier BABEAU, Institut Sapiens,
Guillaume DUVAL, Alternatives Economiques,
Charlotte GIRARD, France Insoumise et
Judith WAINTRAUB, le Figaro.

Christian BOURREAU, Président de l'UFR-rg, était invité pour donner le point de vue des retraités. Il a rappelé que nos fédérations ne contestaient pas le droit des pouvoirs publics de modifier les modalités de financement de la protection sociale et de transférer certaines cotisation à la CSG, moyennant une augmentation de 1,7 point de celle-ci. Mais elles trouvaient choquant que les retraités soient la seule catégorie pour laquelle les pouvoirs publics refusent d'accorder des compensations comme c'est le cas pour les fonctionnaires et les indépendants. En effet, cette catégorie est la seule qui ne peut espérer une amélioration de sa situation et, pour elle, les baisses du pouvoir d'achat sont définitives.

Il a regretté que Monsieur Darmanin - à qui avait été transmis par le cabinet d'Emmanuel Macron le courrier de nos fédérations présentant leurs propositions - n'ait toujours pas répondu malgré une relance. Ces propositions logiques et raisonnables auraient contribué à faire oublier aux retraités le mauvais coup qui leur était fait :

- Supprimer la cotisation maladie pesant sur les retraites complémentaires du privé alors que celles pesant sur les salariés sont supprimées
- Permettre la déductibilité fiscale partielle des cotisations « mutuelle » des retraités, lesquelles, aux dires de Monsieur Etienne Caniard, ancien président de la Mutualité Française, leur coûte trois fois plus qu'aux actifs (loi Evin qui permet une majoration de 50 %, Accord ANI qui impose aux entreprises d'en payer la moitié, déduction fiscale pour les actifs).

CFR

RETRAITE

Tout début d'année est un temps de bilans, de constats et de plans.

Certes, nous n'avons par exemple pas réussi à persuader Gouvernement et Parlement de compenser la hausse de CSG, ni en supprimant le 1% de cotisation maladie à la charge des seuls retraités ni en permettant la déductibilité fiscale de tout ou partie de leurs cotisations d'Assurance Complémentaire Santé. Ce combat n'a cependant pas été vain. Il a substantiellement renforcé, tant dans le monde politique que dans celui des médias, l'image de la CFR et la compréhension des positions qu'elle défend sur les différents sujets liés à la retraite et au pouvoir d'achat des retraités. Parmi d'autres combats à mener prochainement, celui de la mise en place d'un régime unique de retraite, mère des réformes à venir, est un dossier sensible susceptible de réunir bien des oppositions, mais auquel la CFR travaille depuis plusieurs années. Nos réflexions et nos initiatives continueront évidemment à tenir compte de l'évolution du contexte économique français (qu'il n'est peut-être pas inutile de survoler rapidement ici) et, à certains égards, de celle du contexte économique international.

2017 n'a certainement pas été puisque, évolution majeure, la de 2% (1,9 % au moins estimé l'année précédente, avec à la augmentant les ressources des contribuant au recul très chômage vers 9,4 % malgré la



une copie conforme de 2016 croissance a fini par bondir à près actuellement) contre 1,1% clé 276 000 emplois créés régimes de retraite et progressif mais réel du taux de réduction du nombre d'emplois

aidés. L'INSEE peut estimer qu'en raison de blocages structurels la croissance française atteint, à 2 %, un niveau voisin de son plafond potentiel. Elle bute en particulier sur la masse de biens qu'elle est capable de produire, offre limitée par le financement des investissements nécessaires, eux-mêmes limités par le niveau astronomique de la dette publique (2230 milliards d'Euros, soit environ 98% du PIB). Mais cette croissance est aussi partiellement tirée par la vigueur de la demande mondiale dont rien n'indique actuellement qu'elle puisse baisser de façon significative à court terme.

Le climat des affaires, semble-t-il à son plus haut niveau depuis 10 ans, n'a pas empêché le Premier Ministre de déclarer à l'Assemblée Nationale que la dette publique était «l'épée de Damoclès de notre souveraineté». Et il a raison, car l'époque des bas taux d'emprunt touche à sa fin comme leurs premiers relèvements aux Etats-Unis et en Grande Bretagne l'indiquent. La France n'est pas encore «contaminée», mais elle le sera de toute façon, progressivement seulement peut-être, mais probablement d'ici 2020. Le niveau de la charge de la dette pourrait être porté à 41 milliards en 2018 et à 45 milliards un an plus tard. Les remboursements resteront colossaux en 2019, car les titres émis à 10 ans pendant la crise financière de 2008 arrivent à maturité. L'Etat fera tout pour réduire cette charge. Il faut en particulier que le taux de déficit public régresse à moins de 3%, ce que Bruxelles exige d'ailleurs sous peine de sanctions.

Cependant, le flou actuel d'une partie des économies envisagées nous fait craindre, malgré d'importantes rentrées fiscales générées par la hausse de croissance, que les retraités, immuablement semble-t-il dans le collimateur de la Cour des Comptes, soient à nouveau sollicités d'une façon ou d'une autre.

Il serait vain de penser que nos pensions puissent un jour ne plus dépendre de l'économie. Il faut accepter qu'elles puissent fluctuer dans le temps sous la pression de la démographie, de l'espérance de vie, de crises économiques en France ou ailleurs, de mauvaise gestion des finances publiques, voire d'une remise en question même partielle du principe de retraite par répartition. Cependant, de telles fluctuations seront d'autant mieux comprises que leurs conséquences pratiques seront les mêmes pour tous les retraités, donc en parfaite équité. Là est le cœur du projet de réforme que la CFR propose aujourd'hui au gouvernement par l'intermédiaire du Haut-Commissaire chargé de la réforme. Une lettre de P. Erbs vient de lui faire part des «*Grands principes défendus par la CFR pour cette réforme* ». Sans surprise ce projet diffère quelque peu de ce qui semble connu des réflexions initiales du Haut-Commissaire, différences à débattre bien entendu. Mais «*le maintien de la répartition comme ciment de la société française et la concrétisation des principes d'équité et de solidarité au cœur du système français de sécurité sociale* » doivent en être des éléments intangibles.

Pierre Lange

DELEGUES CFR

Un stage a été organisé à Paris le 21 décembre 2017 pour les nouveaux Délégués CFR du réseau OSS (Observatoire Seniors Société). Cette journée avait pour but de rappeler les objectifs de la CFR et de donner le maximum d'informations pour rencontrer les Parlementaires. Cette journée a été très appréciée par les participants.

Le rôle de l'OSS est de soutenir les actions de la CFR (Confédération Française des Retraités) auprès des membres du gouvernement, groupes parlementaires...

Le réseau OSS est composé de Délégués départementaux CFR, de Délégués régionaux CFR, d'une équipe Méthode et d'un groupe de Pilotage ; l'ensemble du réseau représente environ 150 personnes. Les Délégués départementaux CFR rencontrent les parlementaires (en priorité les Députés) pour exposer les positions de la CFR sur les sujets liés aux retraites, recueillir leurs positions et rédiger des comptes-rendus des entretiens. Les Délégués régionaux CFR sont chargés de coordonner les actions OSS dans leur région. Actuellement les sujets prioritaires pour rencontrer les Députés sont la baisse des revenus des retraités avec, en particulier, l'augmentation de la CSG sans compensation pour l'ensemble des retraités. D'autre part, il est important de rencontrer les Députés pour leur faire connaître la CFR car beaucoup sont nouveaux à l'Assemblée Nationale.



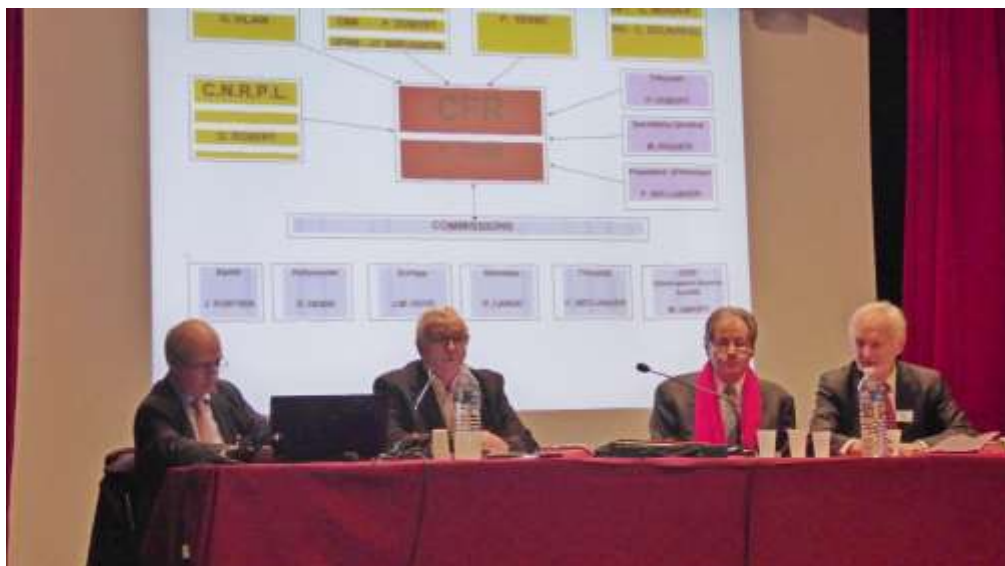
Nous recherchons des volontaires dans toutes les régions de France pour faire partie du réseau OSS, prendre contact avec Michel Amary (Email : michel.amary@bbox.fr). D'avance merci !

Michel Amary

NOS FEDERATIONS

12 décembre : Journée des Présidents

Les deux fédérations ont réuni les présidents de leurs associations et leurs délégués régionaux comme elles le font habituellement. Cette année elles avaient invité également leurs membres engagés dans les CDCA (ex-Coderpa) ainsi que les membres du réseau OSS de la région parisienne.



Pierre Erbs, le Président de la CFR, a présenté les actions de la confédération en insistant en particulier sur les démarches entreprises auprès des pouvoirs publics pour manifester notre irritation quant à l'augmentation de la CSG et présenter nos propositions de compensation au même titre qu'il en est prévu pour les autres catégories de la société. Il a également présenté notre position sur la retraite universelle.

Gérard Lucas pour l'UFR et **Danielle Boizard** pour la FNAR ont présenté l'état de la mise en place des CDCA qui remplacent désormais les Coderpa. Ils en ont profité pour inciter les personnes intéressées à se manifester auprès d'eux.

Daniel Eberlé a exposé le fonctionnement des Représentants des Usagers, que la FNAR a la possibilité de désigner dans les établissements de soins en vertu de son habilitation à ce titre. Les membres de l'UFR qui seraient intéressés par cette activité peuvent s'adresser à la FNAR qui pourra les conseiller.

Alain Laforêt, a évoqué la mise en place de l'Union nationale des Associations Agréées des usagers du Système de Santé (France Assos Santé), où lui-même représente la FNAR et est membre du Bureau. Au niveau de chaque région, une URAASS se constitue au sein de laquelle il est important que des représentants de la FNAR candidatent pour y participer.



Michel Amary, responsable de l'OSS et **Jean-Claude Le Guillou**, délégué régional Île de France du réseau, ont présenté cette activité, insistant eux aussi sur leur disposition à accueillir de nouveaux membres intéressés à rencontrer les parlementaires pour leur présenter les actions, positions, revendications de nos fédérations.

Guy Bernard a rappelé que la Fnaropa a développé deux logiciels sur la liquidation de la retraite et des pensions de réversion. Des formations sont organisées et les personnes intéressées peuvent s'adresser aux secrétariats de la Fnar ou de l'UFR.

Jean-Louis Pierrey a rappelé que les deux fédérations ont conclu un accord avec Butterfly qui permet de disposer de la carte de réductions (loisirs, voyages, bricolage...) au prix de 5 € au lieu de 25 €.

Après le déjeuner les deux fédérations ont poursuivi leurs travaux séparément.

Sophie Lacoste

FNAR

STAGE DE FORMATION

Apprendre à utiliser les logiciels d'aide au calcul des pensions de retraite et de réversion conçus par la FNAROPA

mercredi 21 mars et jeudi 22 mars 2018

Lieu du stage : Bobigny

Depuis 2013, la FNAROPA a mis à disposition de la FNAR et de l'UFR-rg ses deux logiciels de calcul et assure la formation des responsables intéressés ; inutile de rappeler que ces outils sont des instruments efficaces pour recruter de nouveaux adhérents, notamment de futurs ou jeunes retraités. Ces logiciels sont constamment mis à jour de la réglementation ; en sus des calculs de retraites de la CARSAT et de la MSA, il a été également ajouté ceux des retraites IRCANTEC et RSI.

Si votre Association est intéressée par ces formations, vous devez inscrire les personnes concernées auprès de votre Fédération (FNAR ou UFR-rg) en indiquant :

- Association
- Nom et prénom des personnes concernées par la formation, adresse, téléphone portable, adresse mail

et en joignant un chèque de 30 € par personne inscrite ; sachez que les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration demeurent à votre charge.

Les inscriptions devront parvenir à votre Fédération avant le 28 février 2018

Début mars, la formation sera confirmée aux personnes inscrites, en même temps que leur seront indiqués l'adresse précise et le plan d'accès de même que les horaires.

Il est conseillé de venir à la formation avec son propre ordinateur portable ; à défaut, un autre ordinateur sera mis à disposition.

En fin de stage, une clé USB comprenant les logiciels, le manuel d'utilisation et les cas étudiés sera remise aux participants.

Pour tout renseignement complémentaire, prière de contacter Guy BERNARD, Trésorier de la FNAR, au numéro suivant : 06 85 54 75 26 ou par email : bernard.guy14@wanadoo.fr

NOS ASSOCIATIONS

Les 27 et 28/10/2017, l'UFR a tenu un stand à l'occasion du salon « Solutions techniques et humaines pour plus d'autonomie » organisé à Chalon sur Saône, par le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA). Animé en particulier par Jean Yves Berder, Président de l'UFR 71, cette manifestation a permis de présenter aux visiteurs les activités de l'UFR et de la CFR.



Le 01/12/2017, réunion régionale ADREP Languedoc-Roussillon

Plus de quatre-vingt membres de l'ADREP (anciens d'IBM) se sont retrouvés dans l'auditorium de l'usine IBM de Montpellier. Cette réunion était organisée par Pierre-Jean Henry, Délégué Régional pour le Languedoc-Roussillon.



Lors de cette réunion, nous avons eu les intervenants suivants : Didier Lecaille, Directeur de l'établissement IBM Montpellier, Michel Amary, Président de l'ADREP et responsable du réseau OSS – (Observatoire Seniors Société) - à la CFR, Marie-Claude Soumy, Secrétaire Générale de l'ADREP, Norbert Munoz, membre du Bureau de la Mutuelle IBM.

Les principaux thèmes développés ont été les suivants : situation d'IBM dans le monde et en France, activités de l'ADREP en 2017,

activités et actions prioritaires de la CFR pour les retraites et les retraités, la situation de la Mutuelle IBM.

Cette réunion s'est terminée par un repas pris ensemble à la Brasserie du Palais des Sports de Castelnaud le Lez.



Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente à l'UFR-rg ou à la FNAR
- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel.

Contact : FNAR/UFR-rg • 83/87 avenue d'Italie • 75013 PARIS



Mesdames et Messieurs les présidents d'associations, merci de transmettre cet AFJ aux membres de votre bureau et à vos adhérents pour leur montrer les actions de nos fédérations.

A tous les destinataires : afin de ne pas interrompre la diffusion de l'AFJ, n'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse mail.

**Prochaine parution de l'AFJ
le 06 FEVRIER 2018**

Crédits photos :

- . Page 1 : *Le blog d'Ariane Grumbach*
- . Page 2 : *Media-Tchat*
- Page 3 : *canstockphoto.fr*
- . Page 4 : *le blog de la Fée Féerique-overblog*
- . Page 6 : *poemes.provences.fr*
- . Page 7 : *monjardinmamaison.fr*